



Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires
Bas-Saint-Laurent

Le 27 mai 2021

Forestier en chef



→→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Bas-Saint-Laurent : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

→→→ Les mandats

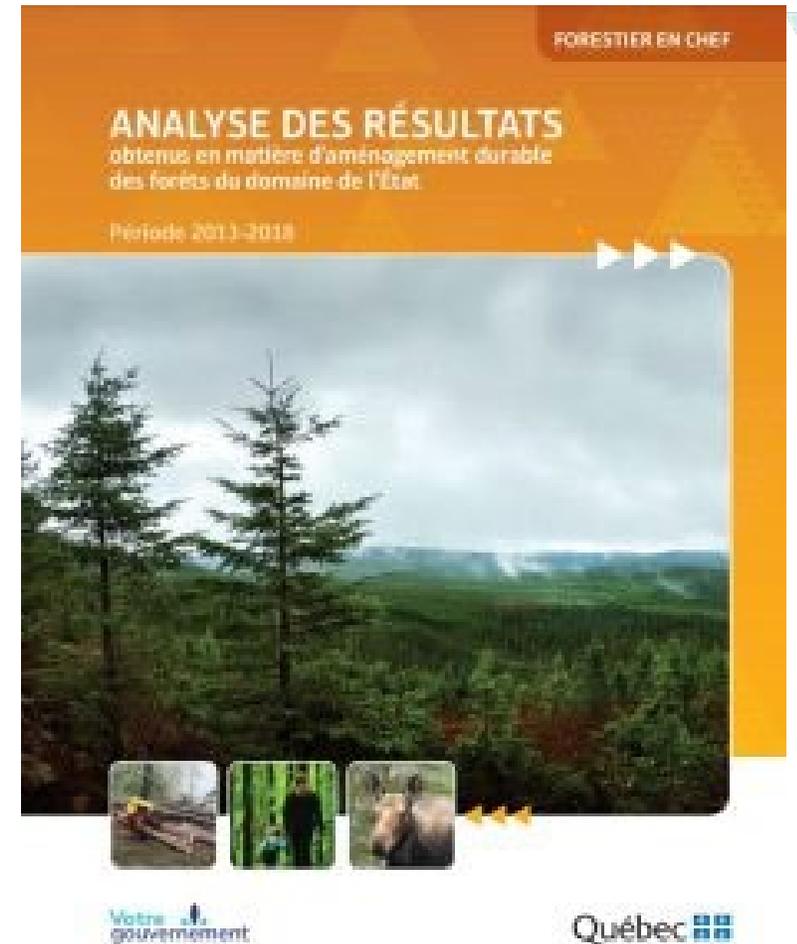
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



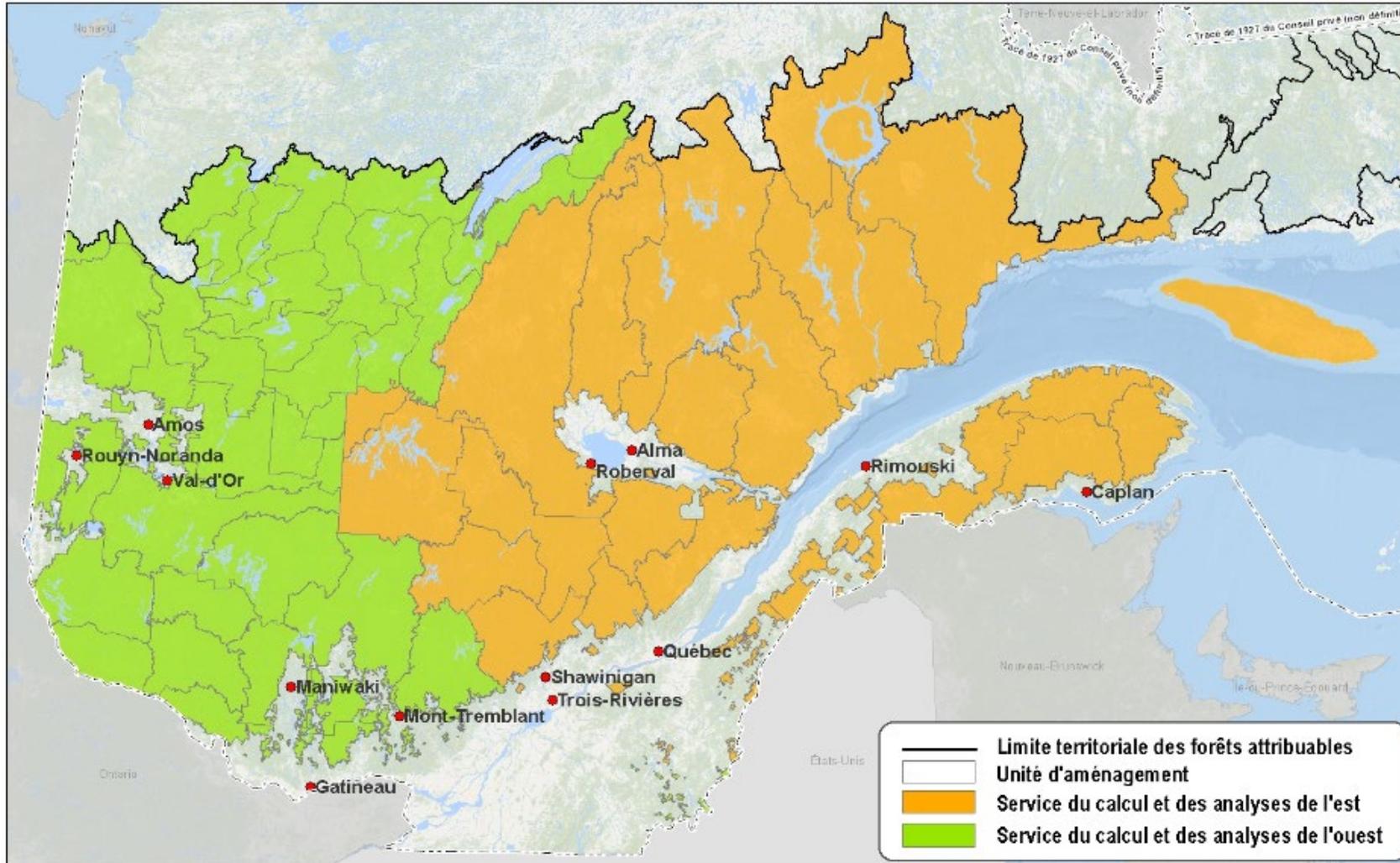
→→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

→→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses

→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...



→→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

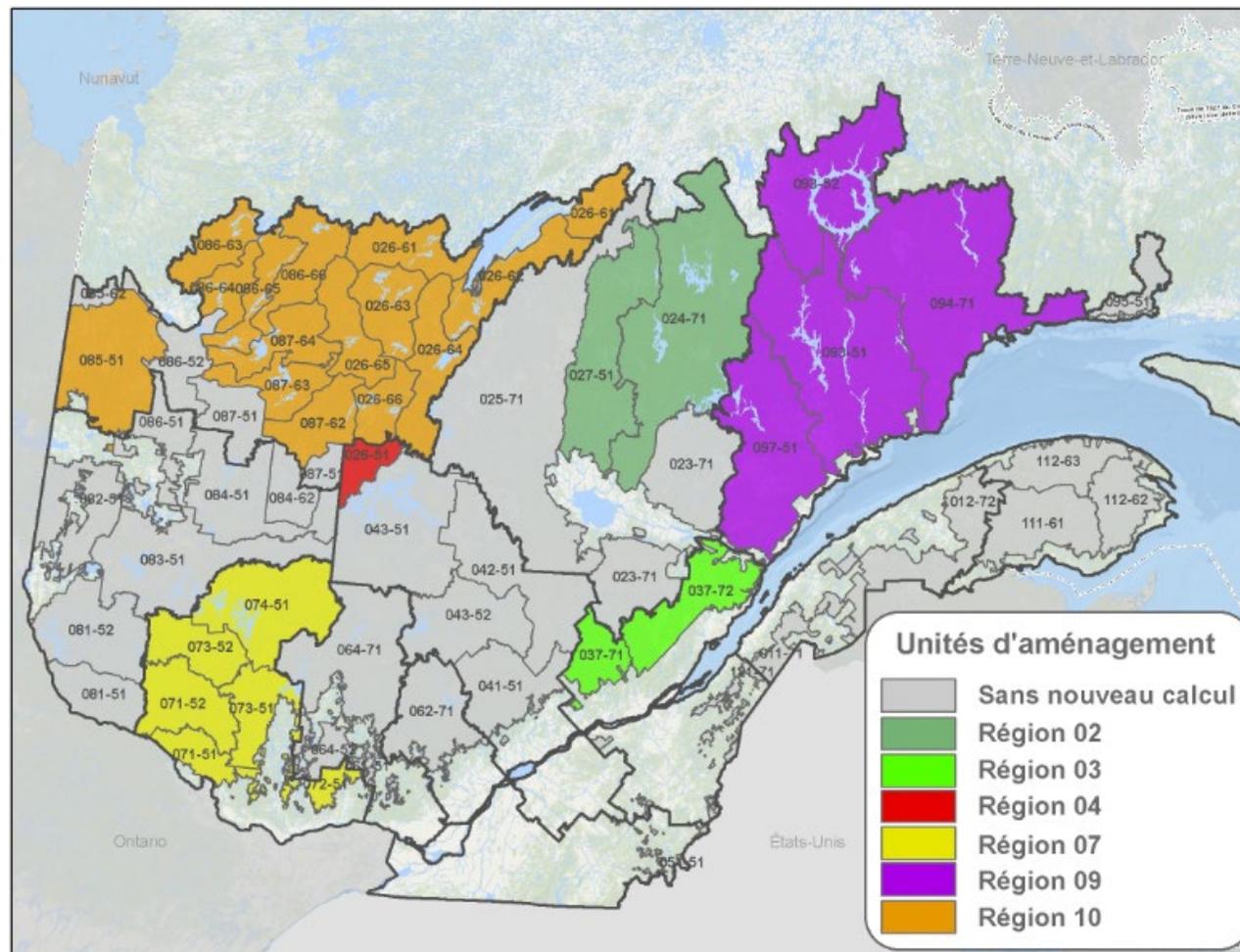
→ Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

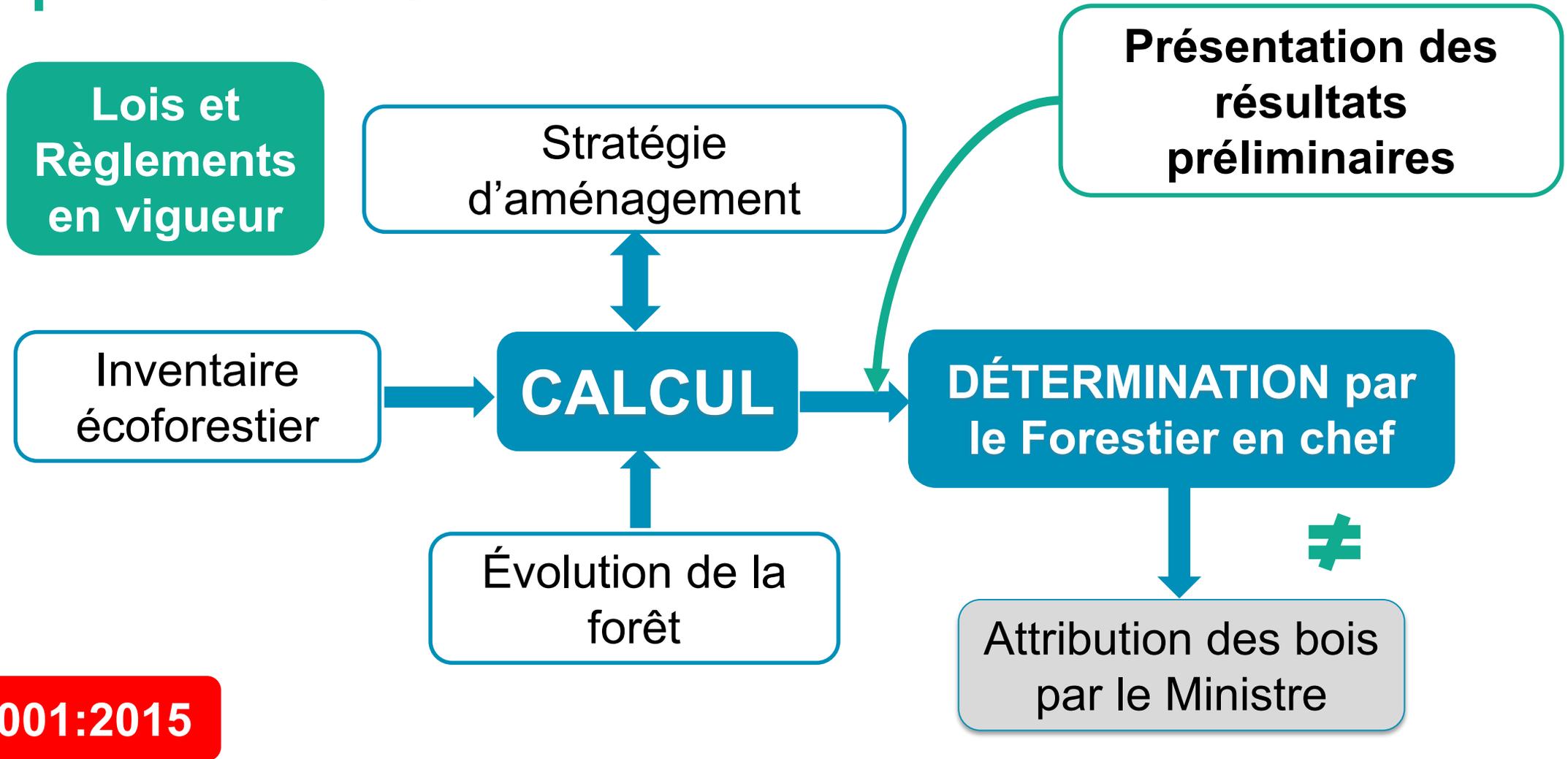
- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

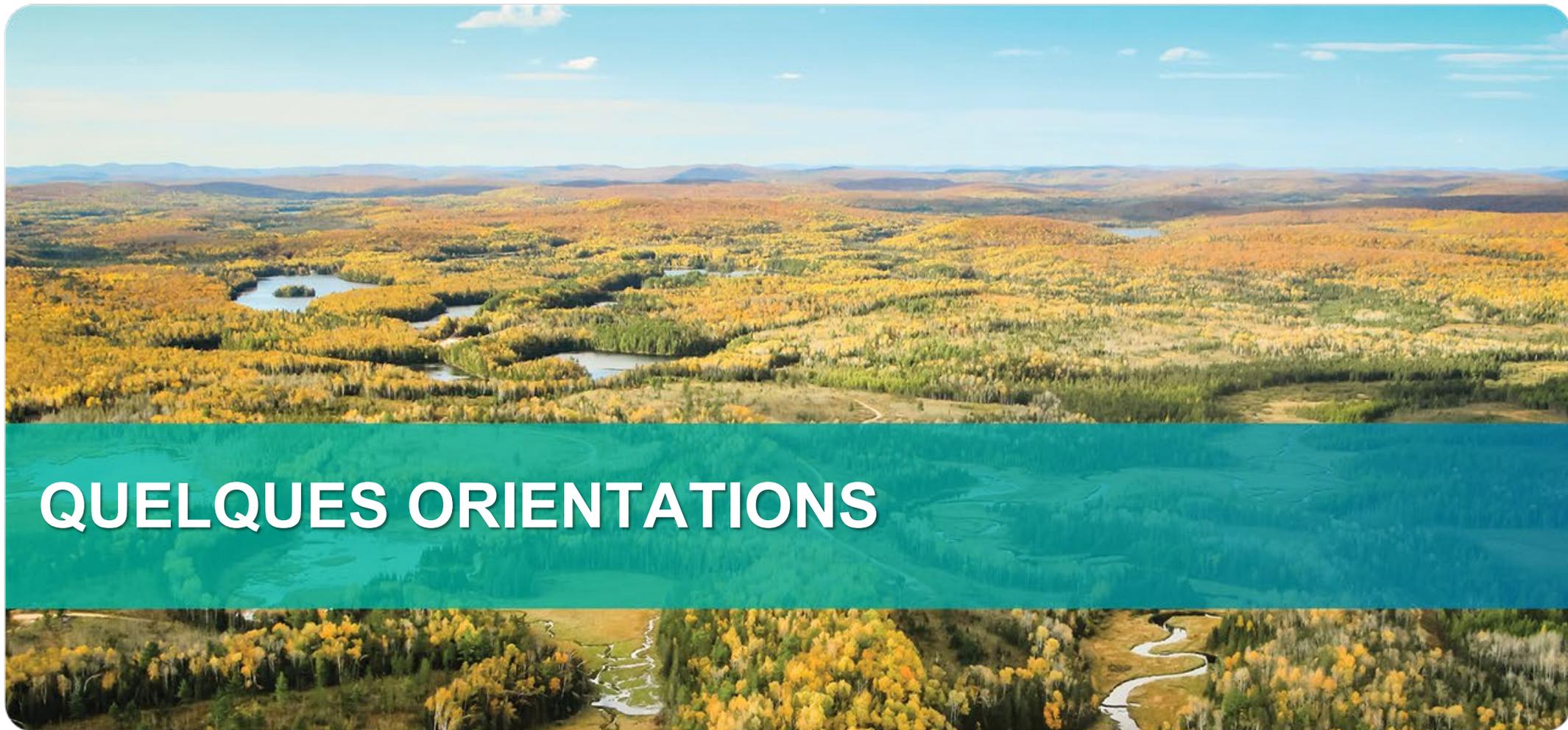
- ▶ 29 unités d'aménagement



Étapes du calcul



ISO 9001:2015



QUELQUES ORIENTATIONS

→→ Caribous forestiers et montagnards

- ▶ Les plans de rétablissement de 2013 sont maintenus dans nos travaux
- ▶ À venir : *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*
- ▶ Lorsque le gouvernement aura adopté la nouvelle Stratégie, elle sera considérée dans la détermination des possibilités forestières

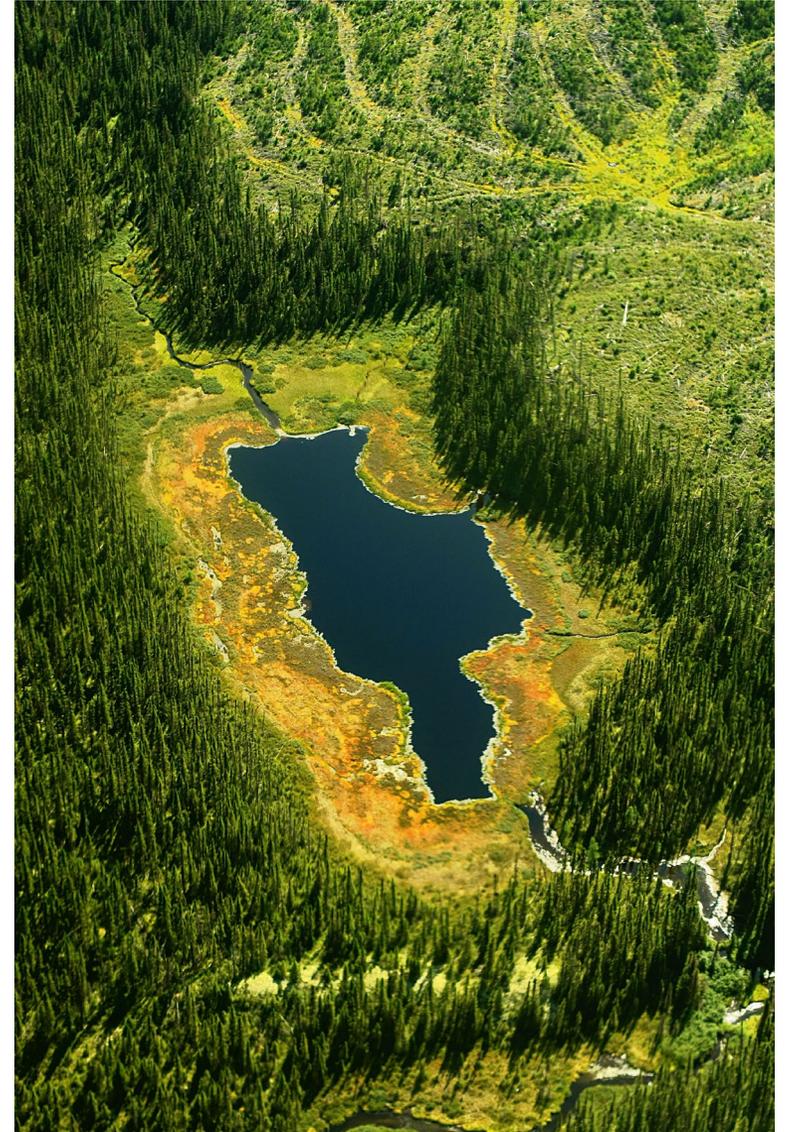


→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées

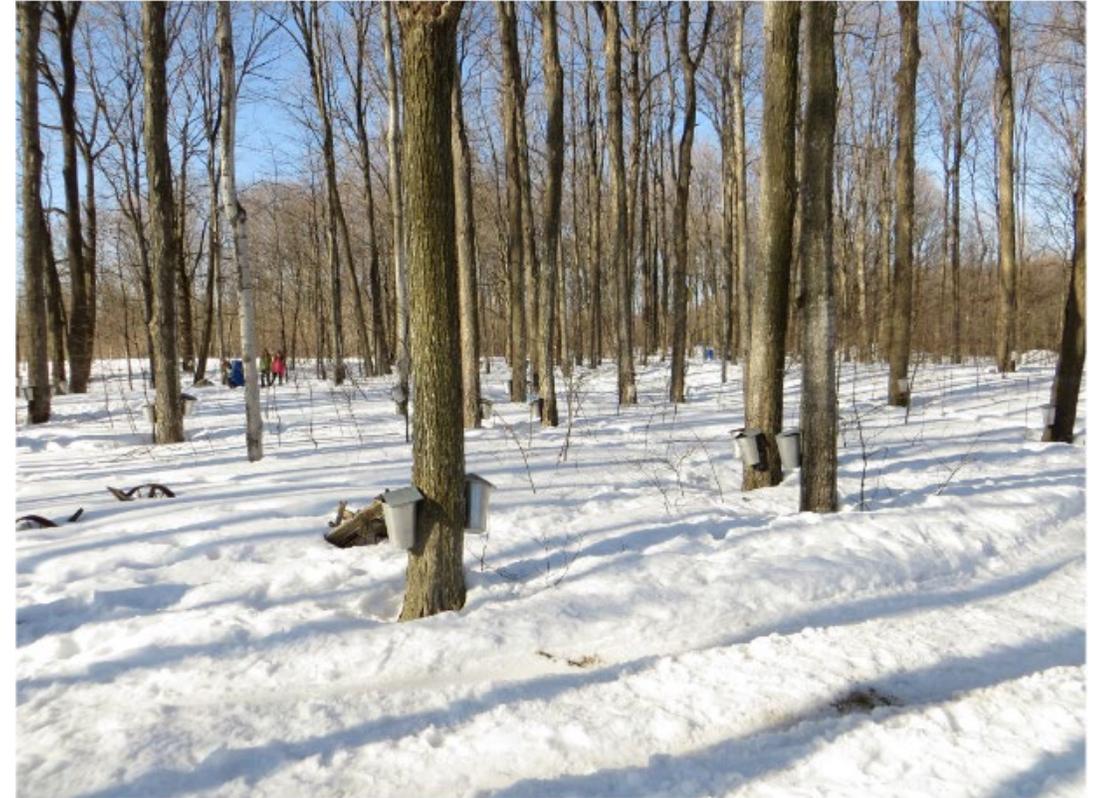
→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.



→→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.

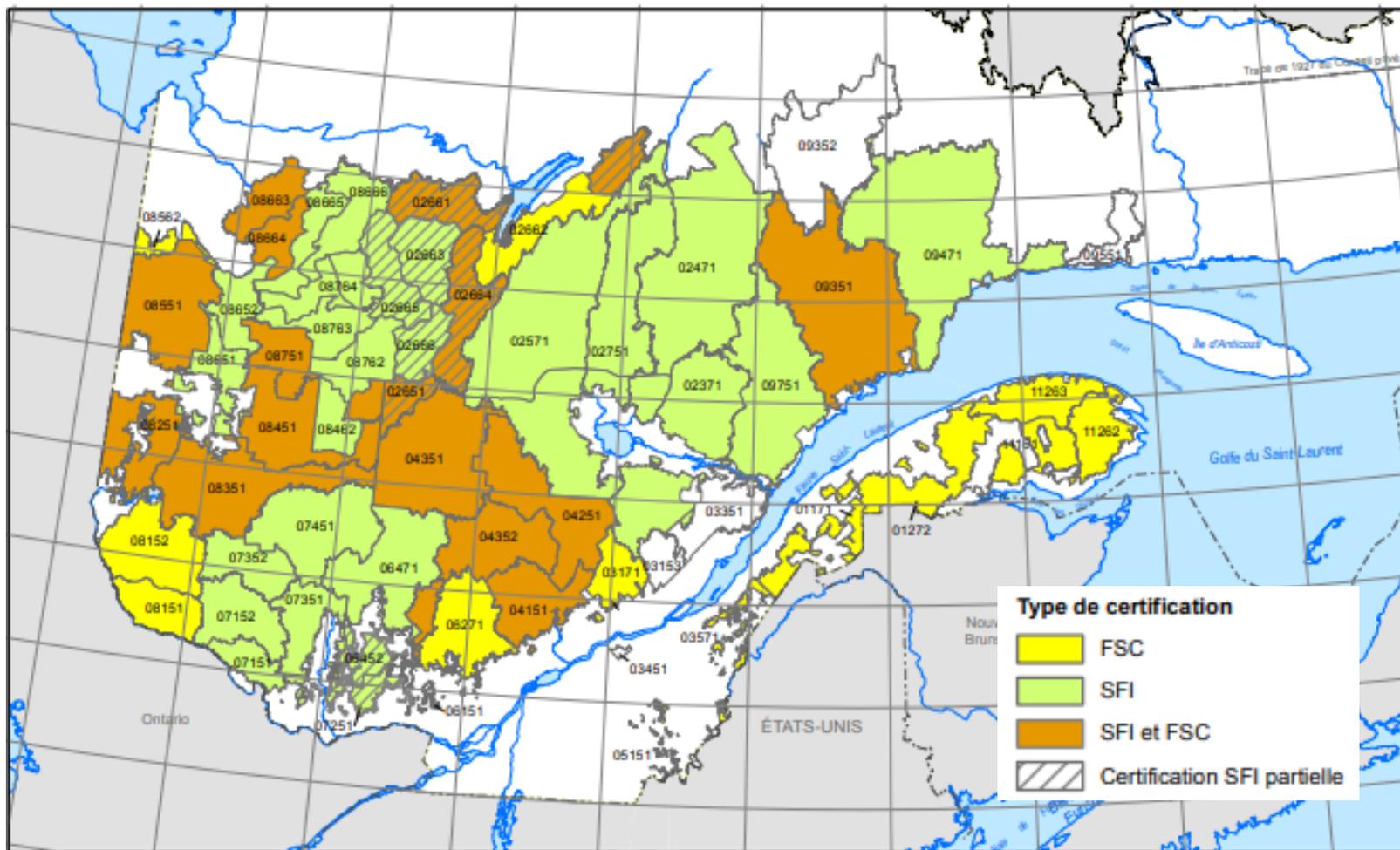


→→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.



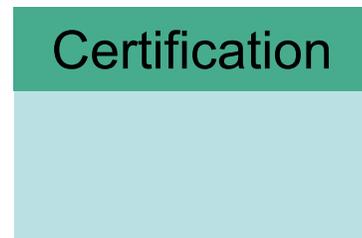
→→ Certification forestière au Québec



→→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef
Détermination**

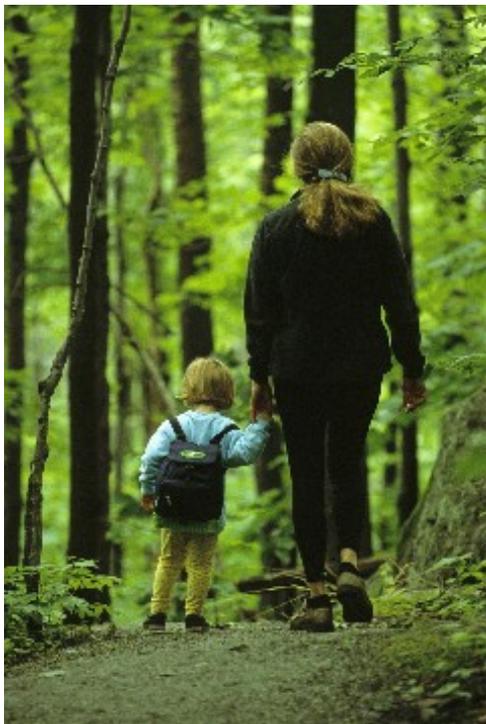


**Ministre
Attribution**



→→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte



→→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet



BAS-SAINT-LAURENT : PORTRAIT ET ENJEUX



PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

→→→ Votre territoire forestier – Bas-Saint-Laurent

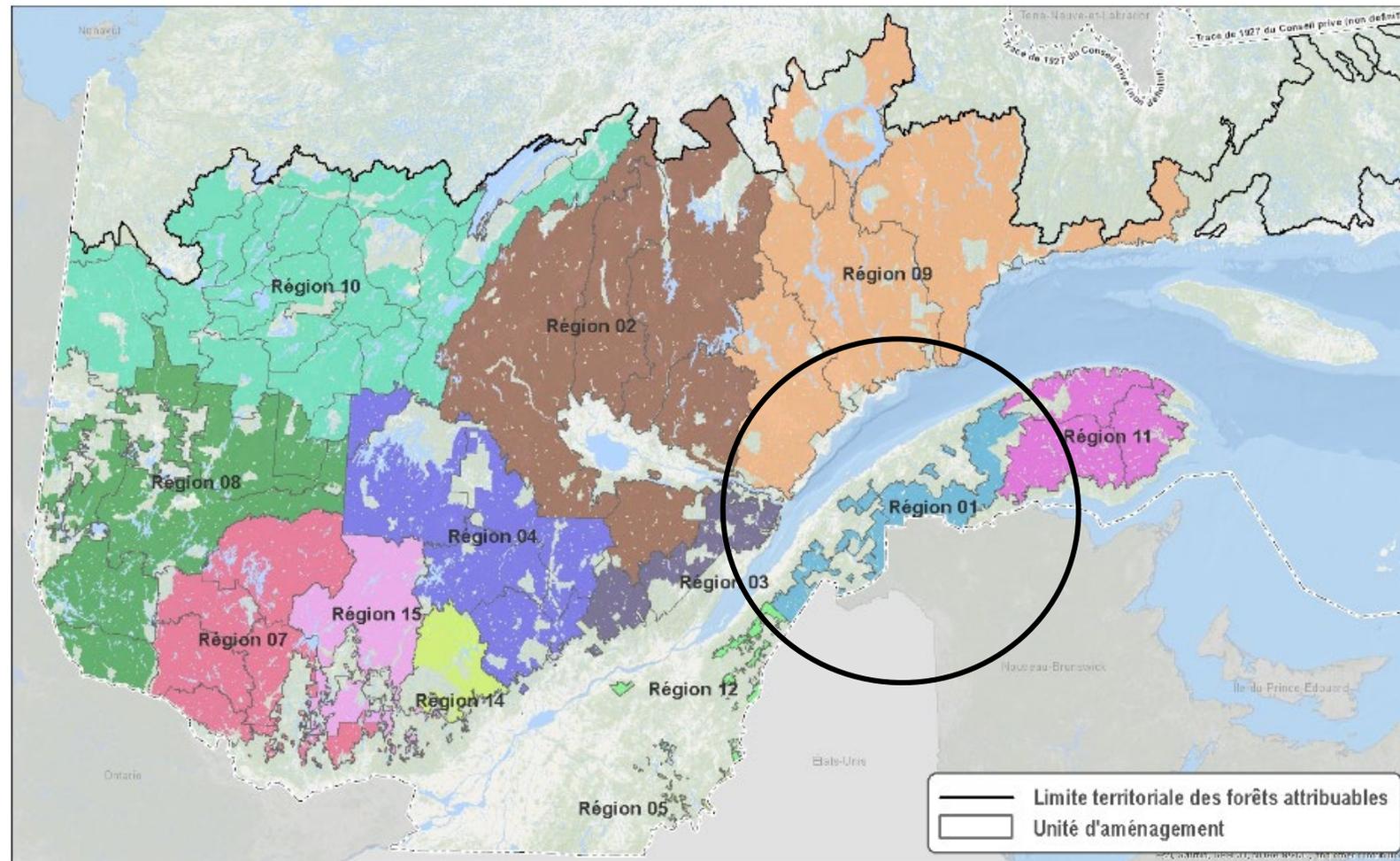
2 unités d'aménagement

011-71

012-72

Superficie totale:

997 600 hectares



→→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente **27 %** des unités d'aménagement.

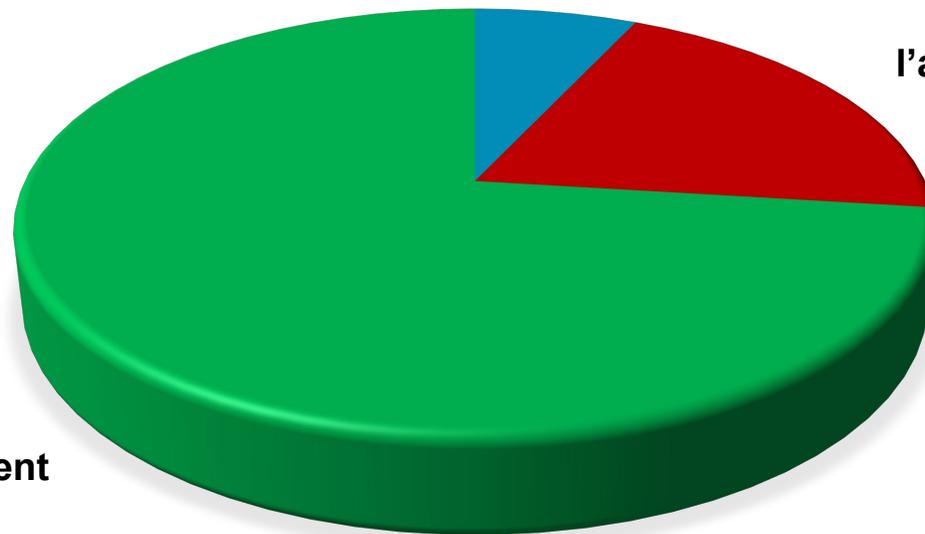


→→→ Le territoire



Non forestier
7%

Exclu de
l'aménagement
20%



Destiné à
l'aménagement
forestier
73%





ÉLÉMENTS ANALYSÉS POUR LA MISE À JOUR

→→→ Éléments analysés

1. Effet de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
2. Mise à jour au niveau des aires protégées et territoires d'intérêt
3. Retrait de la superficie acérico-forestière
4. Effet du retrait des lisières boisées riveraines
5. Cartographie plus précise des pentes à partir de la technologie LIDAR

→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

Considération partielle des effets
appréhendés de l'épidémie

- ▶ Mortalité prévisible à court terme

Incertitude sur :

- ▶ La propagation à moyen terme de l'épidémie
- ▶ L'efficacité des activités de récupération futures

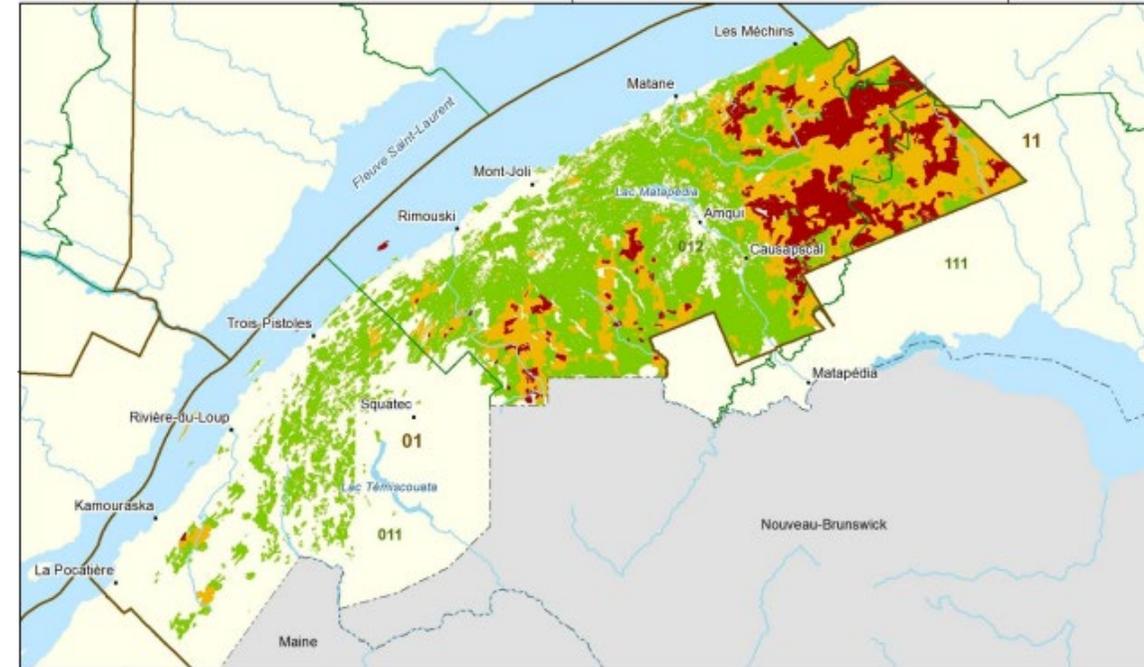


→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

► Approche adaptative

Diversité de moyens mis en place selon

- ✓ La vulnérabilité du territoire
- ✓ L'état d'avancement de l'épidémie
- ✓ Les initiatives de récupération en place



1 des 2 unités d'aménagement a plus de 5 % de sa superficie dans un stade de défoliation avancé (012-72) : **77 800 ha** de mortalité anticipée

→→→ Scénarios analysés

- ▶ L'épidémie actuelle de tordeuse aura des effets certains sur les possibilités forestières à moyen terme

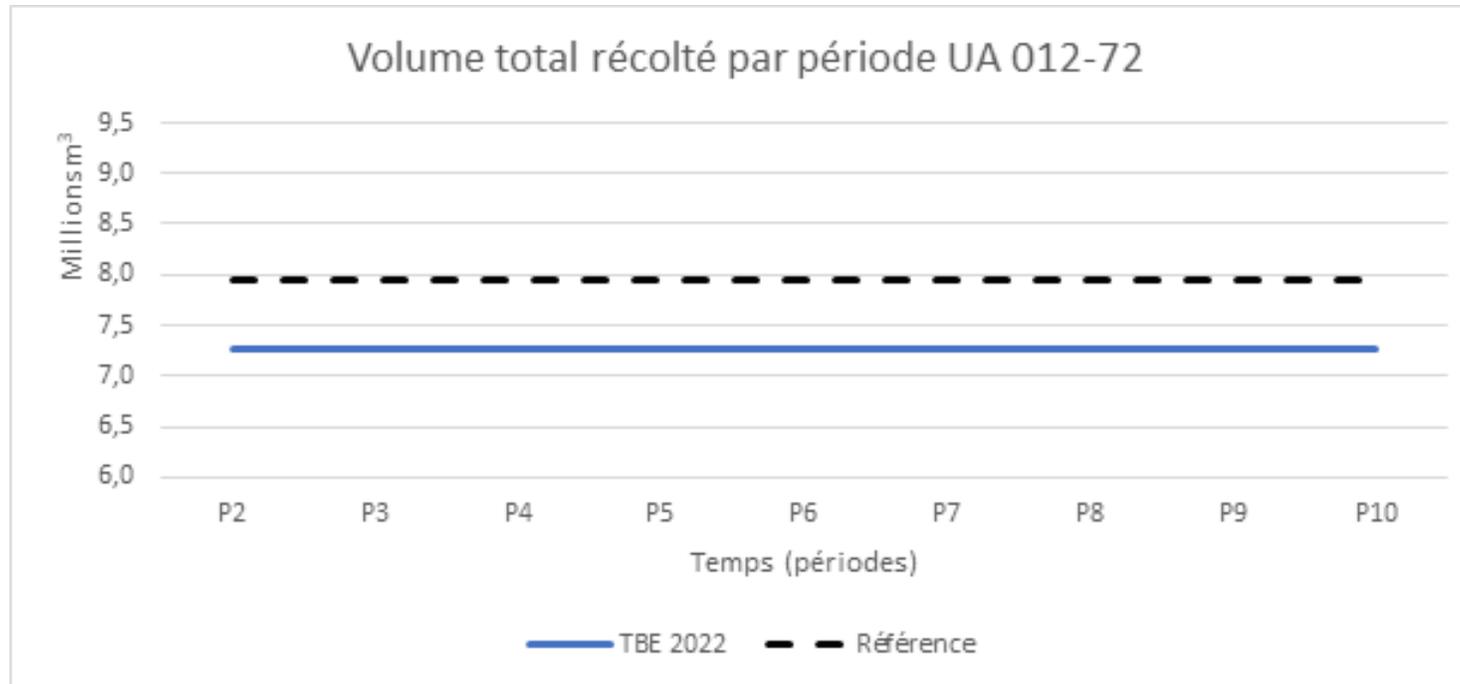
La baisse évaluée en 2033 est de : **-11%** (012-72)

- ▶ Dans un contexte de rendement durable des forêts, quelle est la meilleure approche à adopter par rapport aux pertes à venir relatives à la tordeuse ?
- ▶ 4 scénarios ont été analysés ...



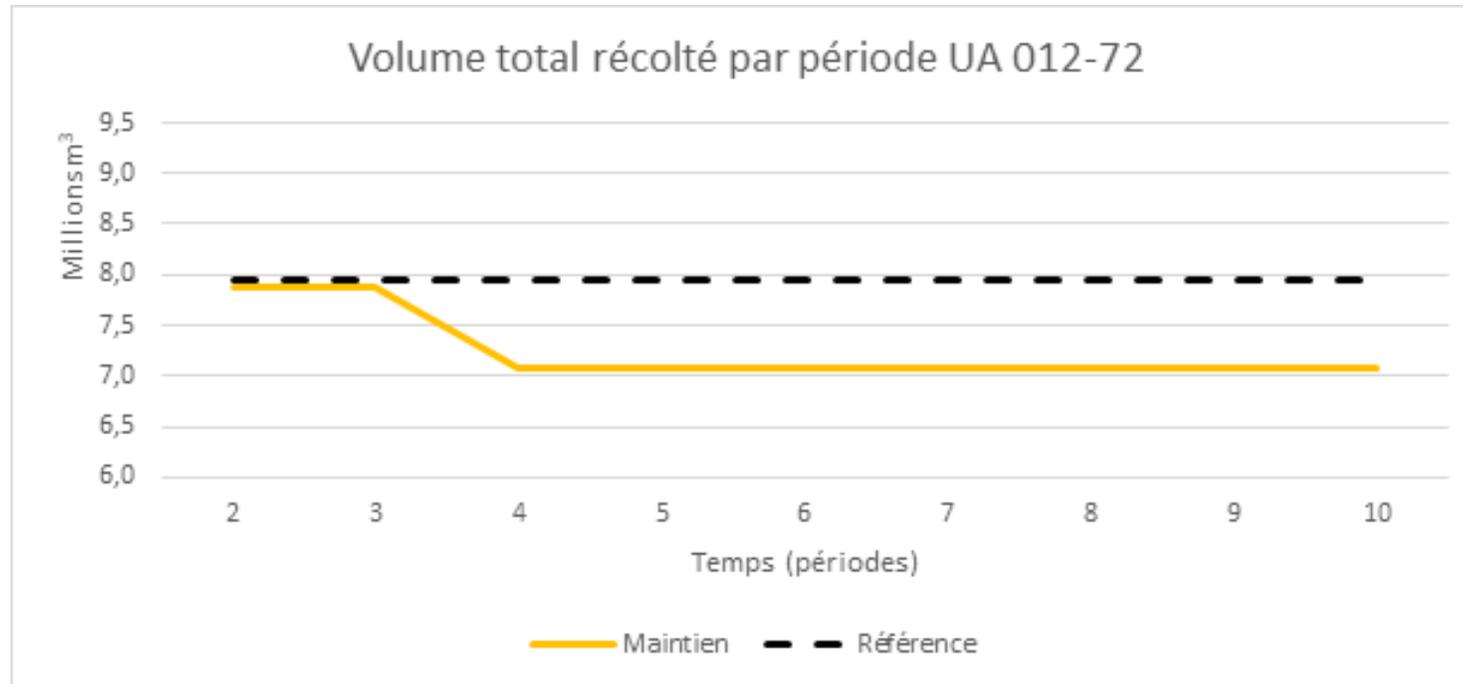
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 1- Diminuer les possibilités forestières dès maintenant (rendement soutenu classique)



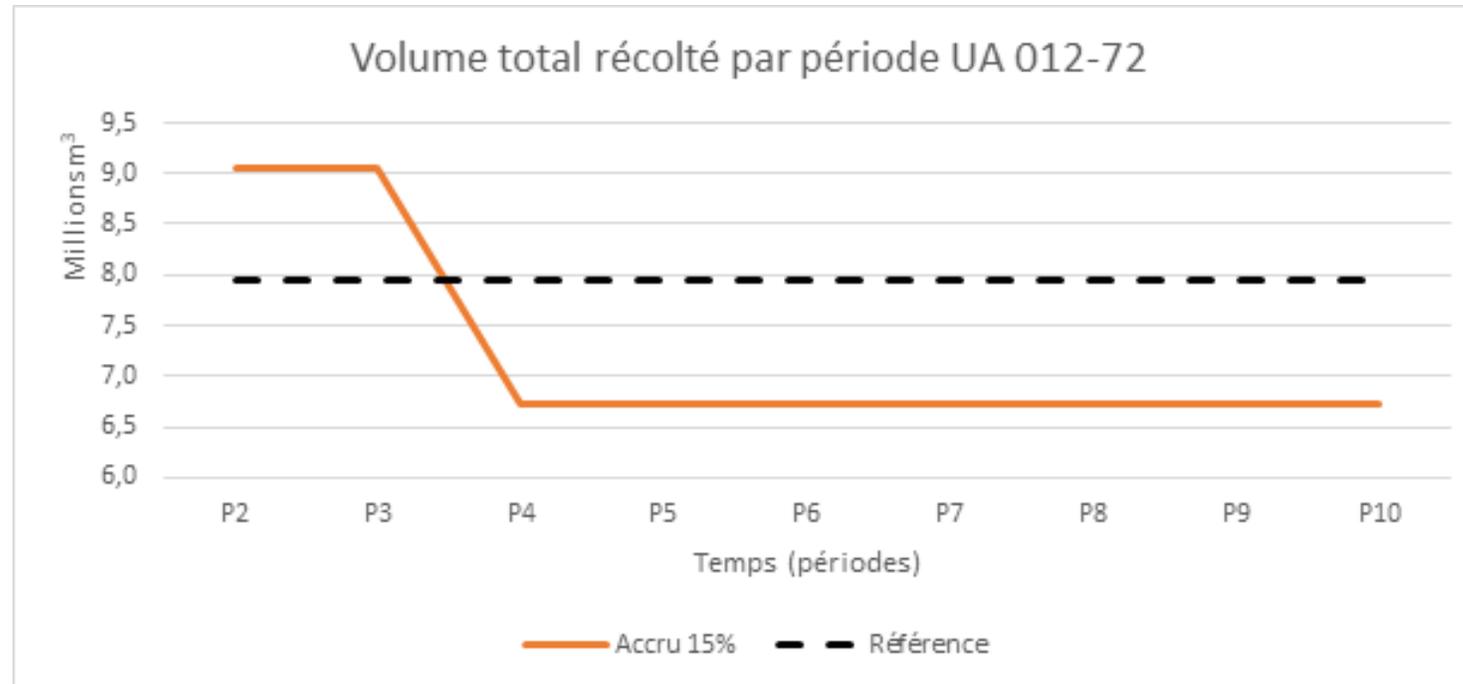
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 2- Maintenir les possibilités forestières actuelles sur 10 ans et tolérer une baisse dans 10 ans (niveau variable)



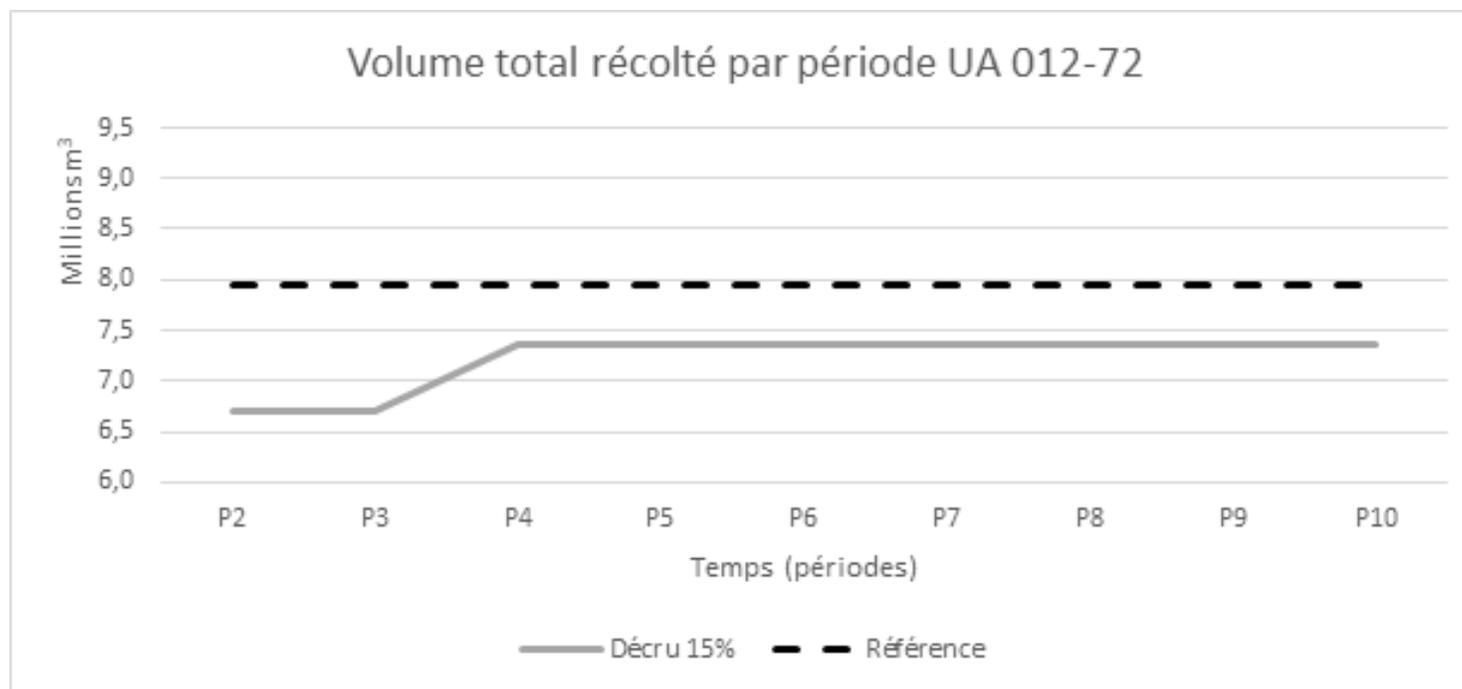
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 3- Augmenter de +15% les possibilités forestières dès maintenant



→→→ Scénarios analysés

- ▶ 4- Diminuer de -15 % les possibilités forestières dès maintenant



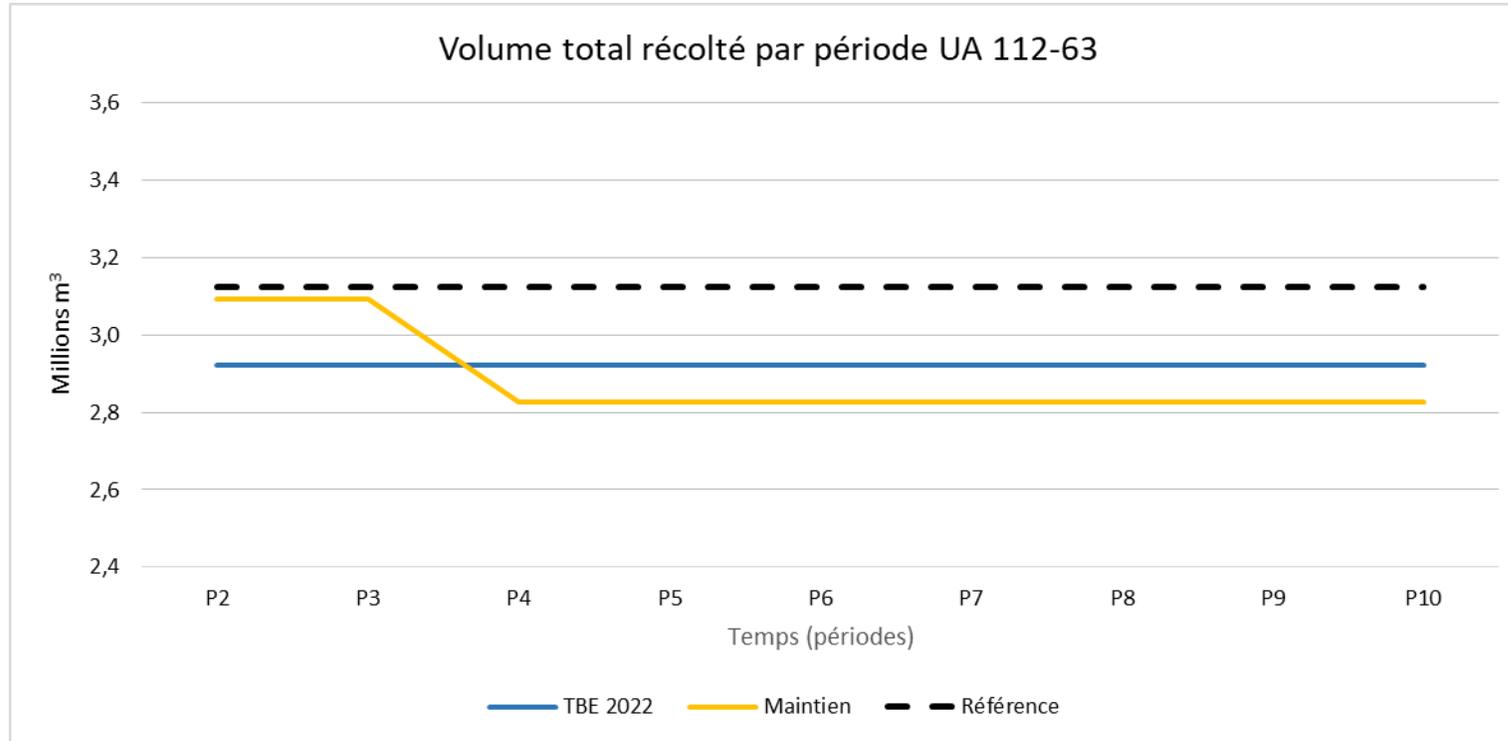
→→→ **Constats des analyses**

L'option retenue par le Forestier en chef : Maintenir les possibilités forestières actuelles

- Les gains d'un maintien pendant 10 ans des possibilités sont supérieurs aux baisses supplémentaires engendrées.
- Permet une récupération plus efficace des superficies affectées
- Les plans spéciaux de récupération permettent de bonifier les niveaux de récolte au-delà des possibilités forestières

→→→ Constats des analyses

Illustration de l'option retenue par le Forestier en chef : Maintien





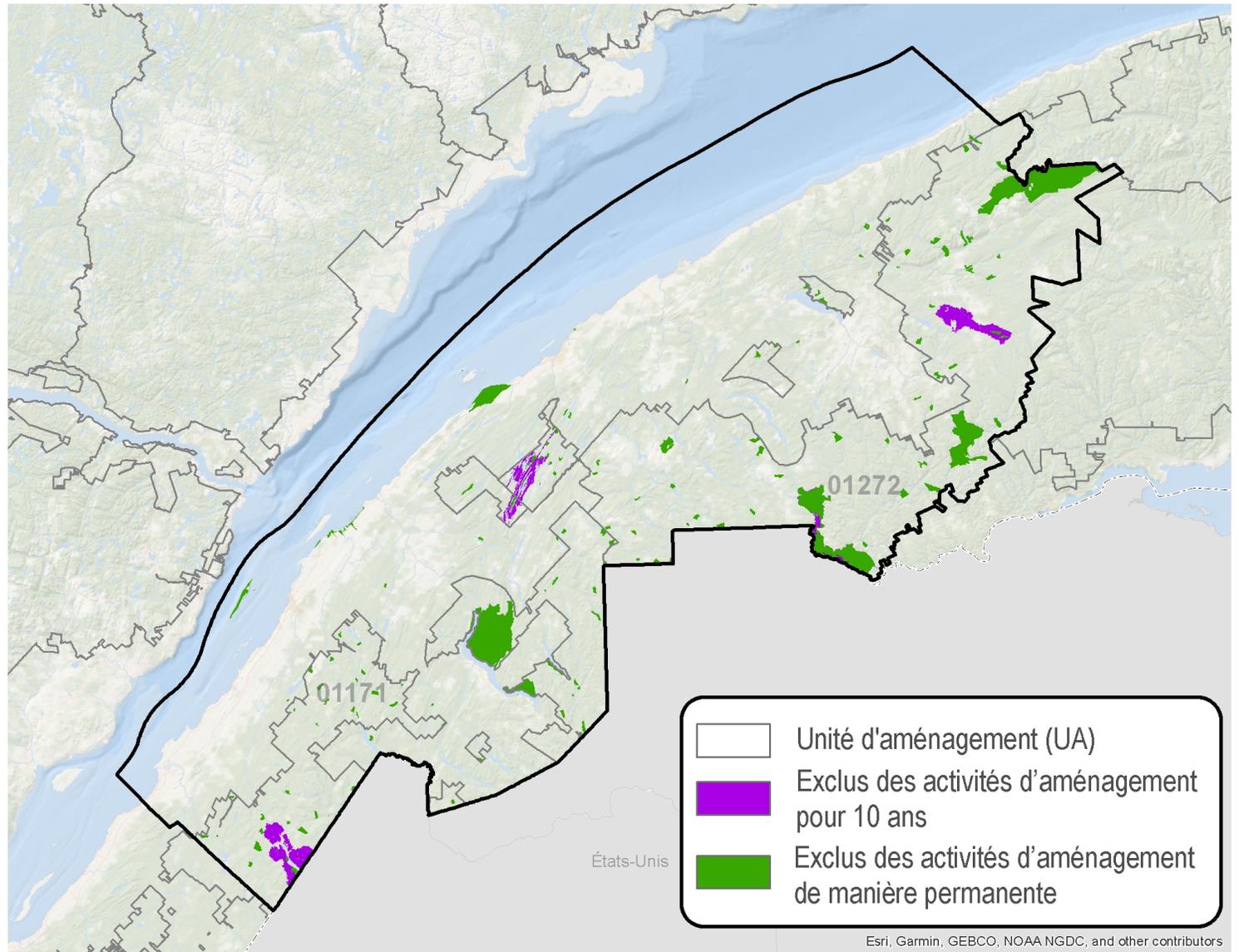
AUTRES ÉLÉMENTS ANALYSÉS

→→→ Autres éléments analysés

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt
- ▶ Retrait des érablières acérico-forestières
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines
- ▶ Ajustement des pentes à partir de la cartographie LIDAR

→→ Aires protégées

Territoires exclus de l'aménagement forestier dans le calcul des possibilités forestières





RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

→→ Résultats préliminaires – Constats généraux

- ▶ « Statu quo » sur les possibilités forestières régionales <1%
- ▶ Effet des éléments analysés
- ▶ Aucune unité d'aménagement ne varie de $\pm 5\%$

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
011-71	190 400	15 100	0	700	70 000	28 000	23 800	57 900	4 500	390 400
012-72	749 600	25 700	0	1 300	42 700	109 800	37 700	43 300	300	1 010 400
2023 - 2028	940 000	40 800	0	2 000	112 700	137 800	61 500	101 200	4 800	1 400 800
2018 - 2023	928 900	39 900	0	2 000	117 700	137 100	61 500	103 900	4 900	1 395 900
Écart	1%	2%	0%	0%	-4%	1%	0%	-3%	-2%	0%

- ▶ Par unité d'aménagement : 011-71: -4% 012-72: +2 %
- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : 1,9 m³/ha/an
- ▶ 64 % des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin



EXPLICATIONS DES ÉCARTS

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 : 011-71

Effet cumulatif des éléments analysés (- 4%)

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt : +3%
- ▶ Fin de la récolte accélérée dans les peupleraies : -3%
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines : -2%
- ▶ Retrait des érablières acérico-forestières : -1%
- ▶ Identification des pentes (LIDAR) : <1%

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 : 012-72

Effet cumulatif des éléments analysés (+ 2%)

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt : +3%
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines : -1%
- ▶ Retrait des érablières acérico-forestières : <1%
- ▶ Identification des pentes (LIDAR) : <1%

→→→ Certification forestière

Unités d'aménagement	Effet de la certification sur les possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
011-71	-5 900	-500	0	0	-2 300	-900	-700	-1 800	-100	-12 200
012-72	-25 700	-900	0	0	-1 500	-3 800	-1 300	-1 500	0	-34 700
2023 - 2028	-31600	-1400	0	0	-3800	-4700	-2000	-3300	-100	-46900
2018 - 2023	-31500	-1300	0	-100	-3700	-4700	-2000	-3300	-100	-46800
Écart	0,3%	7,7%	0,0%	-100,0%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%

Maintien des modalités évaluées en 2016

- ▶ Rétention dans les coupes finales

→→ Stratégie d'aménagement - Récolte



→→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
011-71	1 280	1 000	80	1 050
012-72	4 340	1 370	100	410
2023 - 2028	5 620	2 370	180	1 460
2018 - 2023	5 620	2 370	180	1 460
Écart	0	0	0	0

*Inclut la coupe progressive régulière

**Inclut la coupe de jardinage

- ▶ Stratégie intensive d'éclaircie commerciale
- ▶ Proportion des autres coupes partielles sur les coupes finales : **29 %**

→→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



→→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
011-71	370	100	450	870
012-72	1 730	460	2 040	2 020
2023 - 2028	2 100	560	2 490	2 890
2018 - 2023	2 100	560	2 490	2 890
Écart	0	0	0	0

- Proportion des coupes finales reboisées : 37 %, regarnies : 10 %, régénération naturelle : 53 %

→→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Budget disponible de 16 M \$ / an

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
011-71	5 540 000	4 145 000	75%
012-72	10 540 000	10 471 000	99%
Total	16 080 000	14 616 000	91%



PROCHAINES ÉTAPES

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
 - ▶ Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca
- ▶ Réception des commentaires pour le **27 juin 2021**
 - ▶ Par courriel à bureau@fec.gouv.qc.ca
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

Exemple

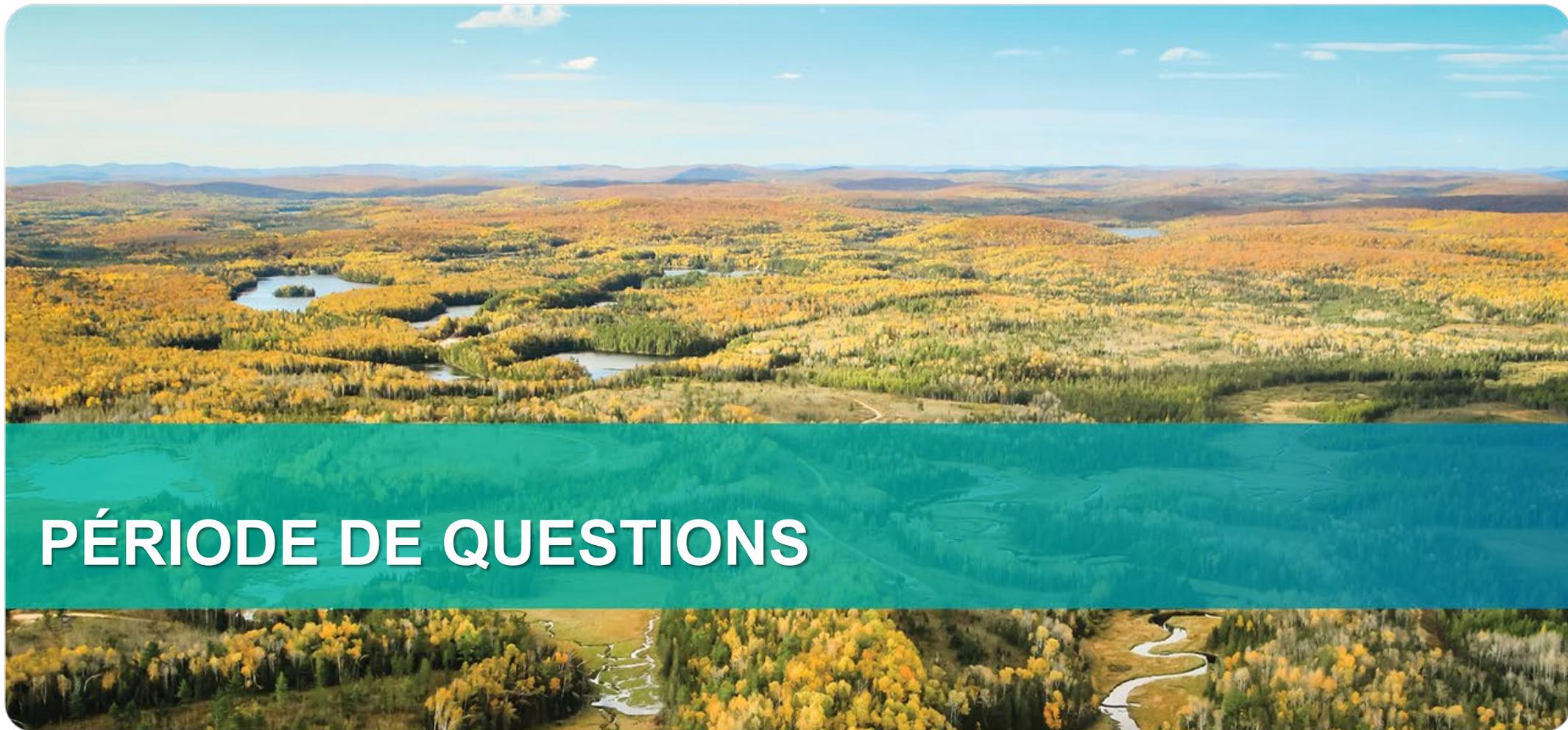
- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an

→→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



PÉRIODE DE QUESTIONS